

15-FEB-2006

IRGACIDE PT 934

14-FEB-2006 Avis de modification  
21-MAY-2008 Avis de modification

# ~~RAISIO 934~~

Avis de modification

2010-1445 12-MAY-2010

Avis de modification : changement de titulaire

LIQUIDE  
COMMERCIAL

28-JUL-2010 2010-2525 Avis de modification

**MYXOBACTÉRICIDE**

**ATTENTION**



**POISON**

GARANTIE:

Dithiocarbamate de diméthyle de sodium...	15%
Nabame.....	15%

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 16931 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

En cas d'urgence associé à ce produit  
mettant la vie ou des biens en danger,  
téléphonez le jour ou la nuit au  
1 (800) 454-2673

CONTENU NET: 205 ou 1150 Litres

Avis de modification

GIBA SPECIALTY CHEMICALS CANADA INC. ~~GIBA CANADA LTD.~~  
2626 Argentia Road  
Mississauga, Ontario L5N 5N2  
1-888-371-2422

BASF Canada Inc.  
5th Floor 100 Milverton Drive  
Mississauga, ON L5R 4H1  
1-877-371-2273

IRGACIDE PT 934

### MODE D'EMPLOI

Le mode d'application du ~~RAISIO 934~~ dépend de plusieurs facteurs, tels la conception du système et la sévérité du problème. Utiliser conformément à la procédure de contrôle établie pour un système particulier par un représentant technique de Ciba. Le dosage varie entre 0,25 et 1,00 kg par tonne de pâte ou de papier produit.

**PRÉCAUTIONS** - IL EST NOCIF ET PEUT ÊTRE MORTEL D'INGÉRER CE PRODUIT. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer des brûlures chimiques à retardement. Irrite les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes antiéclaboussures ou un masque facial, et des gants en caoutchouc lors de toute manipulation. Laver avec soin après toute manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

### ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### PREMIER SOINS

En cas de contact avec la peau, bien laver avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec les yeux, rincer rapidement et abondamment avec de l'eau claire. En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux, consulter un médecin sans tarder ou contacter un centre antipoisons. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrier un traitement symptomatique.

### À L'ATTENTION DE L'USAGER

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon de mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la loi sur les produits antiparasitaires.

Garder hors des lacs, des cours d'eau et des étangs. Éviter de contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en jetant les déchets.

**AVIS À L'ACHETEUR**

La garantie du vendeur est limitée aux termes mentionnés sur cette étiquette ainsi que leurs conséquences. L'acheteur assume les risques aux personnes et propriétés découlant de l'utilisation de la manutention de ce produit et accepte le produit à ces conditions.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )